



ONU Sénégal Online

N° 381 du 31 Décembre 2013

Dans ce numéro :

Le Conseil de sécurité double les effectifs de la force de maintien de la paix des Nations Unies au Soudan du Sud

1-2

Darfour : le chef de l'ONU consterné par le meurtre de deux Casque bleus de la MINUAD.

3

Table-ronde sur la dignité humaine et la liberté d'expression au CIU.

4

Les journalistes sénégalais en formation au CIU.

5

Le Conseil de sécurité double les effectifs de la force de maintien de la paix des Nations Unies au Soudan du Sud



Le Conseil de sécurité autorise le renforcement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS). Photo: ONU/ Paulo Filgueiras



Au service de la paix

Ce bulletin est publié par le Centre d'Information des Nations Unies pour le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau, la Mauritanie et le Sénégal.

Tél. : (221) 338699911

Fax : (221) 338605148

Adresse : Immeuble SOUMEX, Mamelles, Route des Almadies, BP 154 Dakar (Sénégal)

E-mail : unic.dakar@unic.org

Site Web : <http://dakar.sites.unicnetwork.org>

Le Conseil de sécurité a autorisé mardi le doublement de la force de maintien de la paix des Nations Unies au Soudan du Sud, portant ses effectifs à près de 14.000, sur fond de détérioration rapide de la situation sécuritaire et humanitaire, des centaines de civils ayant été tués et des dizaines de milliers d'autres chassés de leurs foyers.

Suivant les recommandations du Secrétaire général Ban Ki-moon, le Conseil a approuvé à l'unanimité de ses 15 membres une augmentation temporaire des effectifs la Mission des Nations Unies dans ce pays (MINUSS) à un maximum de 12.500 militaires et 1.323 policiers, contre 7.000 en tout à l'heure actuelle, en s'appuyant au besoin sur le transfert de contingents des missions actuellement déployées en République démocratique du Congo (RDC), au Darfour, à Abyei, en Côte d'Ivoire et au Libéria.

Dans une résolution adoptée en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, qui autorise le recours à la force, le Conseil demande la cessation immédiate des hostilités et l'ouverture immédiate d'un dialogue entre factions rivales, condamnant les combats et les violences ciblées contre les populations civiles et groupes ethniques, «*ou autres communautés bien déterminés* », ainsi que les attaques et les menaces contre la MINUSS.

NB : les opinions exprimées dans ce bulletin ne reflètent pas nécessairement celles de l'ONU

Les tensions au Soudan du Sud, la plus jeune nation du monde, ont dégénéré en conflit ouvert le 15 décembre dernier après les accusations lancées par le gouvernement du Président Salva Kiir, contre son rival, l'ancien Vice-Président Riek Machar, limogé en juillet, et auteur d'une tentative présumée de coup d'état. M. Kiir appartient à l'ethnie Dinka et M. Machar à celle des Lou Nuer. Jeudi dernier, une attaque a été lancée contre une base de la Mission à Akobo, dans l'Etat de Jonglei, où près de 2.000 assaillants lourdement armés ont tué 20 civils de l'ethnie Dinka et deux Casques bleus des Nations Unies. Un troisième Casque bleu a été blessé au cours de l'incident. À l'issue de cette attaque, les agresseurs, soupçonnés d'être issus de la communauté Lou Nuer, se sont enfuis avec des armes, des munitions et d'autres articles pillés sur place.

« Je n'ai pas cessé d'appeler le Président Salva Kiir et les leaders de l'opposition à se rendre à la table des négociations et à trouver une issue politique à cette crise », a déclaré aujourd'hui M. Ban au Conseil de sécurité, faisant état d'informations selon lesquelles des violences interethniques auraient été commises, notamment des exécutions extrajudiciaire et des charniers. **« Quelles que soient les différences, rien ne peut justifier la violence qui a englouti cette jeune nation. »**

Il a souligné qu'il ne pouvait y avoir de solution militaire au conflit, réaffirmant sa détermination à veiller à ce que la MINUSS dispose des moyens nécessaires pour mener à bien sa tâche centrale de protection des civils. **« Les attaques contre les civils et les Casques bleus des Nations Unies doivent cesser immédiatement »,** a-t-il exhorté. **« L'ONU enquête sur ces allégations de graves violations des droits de l'homme et de crimes contre l'humanité. Les auteurs seront tenus personnellement comptables de leurs actes. Ils doivent savoir que le monde entier les regarde. »**

La résolution du Conseil exige de toutes les parties qu'elles coopèrent pleinement avec la MINUSS à l'exécution de son mandat, en particulier en ce qui concerne la protection des civils et souligne qu'aucune entrave à l'aptitude de la Mission à s'acquitter de son mandat et aucune attaque contre le personnel des Nations Unies **« ne seront tolérées ».**

Tant lors de sa déclaration au Conseil que plus tard devant les journalistes, M. Ban a reconnu que, même avec le soutien actuel, le renforcement des capacités de protection de la Mission ne se ferait pas du jour au lendemain.

« Et même avec des capacités supplémentaires, nous ne serons pas en mesure de protéger tous les civils qui en ont besoin au Soudan du Sud », a-t-il noté. **« Les parties ont la responsabilité de mettre fin au conflit. Il s'agit d'une crise politique qui exige une solution politique pacifique. En cette saison de la paix, j'exhorte les dirigeants du Sud-Soudan à agir pour la paix ».**

« Mettez un terme à la violence. Ouvrez un dialogue. Sauvegardez votre pays fier et nouvellement indépendant. Il n'y a pas de temps à perdre. »

Lors d'une conférence de presse donnée aujourd'hui à Juba, la capitale du Soudan du Sud, la Représentante spéciale de M. Ban dans le pays, Hilde Johnson, a promis, à la suite du Secrétaire général, que l'ONU se tiendrait aux côtés du peuple sud-soudanais, souhaitant que des moyens militaires supplémentaires, notamment des hélicoptères de combat, viennent renforcer rapidement les capacités de la MINUSS.

Faisant allusion à la réinstallation temporaire en Ouganda du personnel non essentiel des Nations Unies, la Chef de la Mission a ajouté : **« Lorsque la population du Soudan du Sud nous voit partir, le message que nous voulons leur adresser, c'est que nous ne les abandonnons pas. Nous restons sur place, nous ne nous laisserons pas intimider et nous continuerons à nous acquitter de notre mandat. Aujourd'hui, la présence des Nations Unies au Soudan du Sud est plus forte que jamais. »**

« Actuellement, nous fournissons également des abris dans le cadre de notre mandat de protection des civils à environ 45.000 civils qui ont fui vers nos camps en quête de protection. Je tiens à dire très clairement que, bien que le personnel non-essentiel de l'Organisation des Nations Unies ait été réinstallé à Entebbe, nous augmentons également nos personnels dans les zones les plus critiques sur le plan sécuritaire et renforçons les bases qui ont besoin de l'être. »

Darfour : le chef de l'ONU consterné par le meurtre de deux Casque bleus de la MINUAD.



Véhicule blindé de la MINUAD. Photo: MINUAD (photo d'archive)

Le Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon a condamné le dimanche 29 décembre 2013 le meurtre de deux Casques bleus de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), portant le nombre de soldats de la paix de cette mission tués à au moins 12 au cours des cinq derniers

mois.

« *Le Secrétaire général est consterné d'apprendre qu'une autre attaque armée a été lancée aujourd'hui par des inconnus contre un convoi de la MINUAD, près de Greida, dans le sud du Darfour, au cours de laquelle un Casque bleu jordanien et un sénégalais ont été tués* », indique son porte-parole dans une déclaration officielle.

Un des assaillants a également été tué et un autre blessé par les Casques bleus de la MINUAD qui ont riposté.

« *Le Secrétaire général condamne dans les termes les plus forts cette attaque lâche contre les casques bleus et espère que le gouvernement du Soudan fera rapidement traduire en justice les responsables de cet acte et de précédentes attaques contre la MINUAD.* »

Le 24 novembre dernier, un Casque bleu du contingent rwandais avait trouvé la mort dans une attaque perpétrée au nord du Darfour.

Un mois plus tôt, devant le Conseil de sécurité, le Représentant spécial conjoint de l'Union africaine et des Nations Unies et Médiateur en chef conjoint pour le Darfour, Mohamed Ibn Chambas, avait déclaré que « *la situation en matière de sécurité au Darfour et les menaces contre les personnels de l'ONU et humanitaire continuent de représenter une source de grave préoccupation* ».

« *la situation en matière de sécurité au Darfour et les menaces contre les personnels de l'ONU et humanitaire continuent de représenter une source de grave préoccupation* »

Mohamed Ibn Chambas, Représentant spécial conjoint de l'Union Africaine et des Nations Unies et Médiateur en chef conjoint pour le Darfour

Table-ronde sur la dignité humaine et la liberté d'expression au CINU.



De Gauche à Droite : Alioune TINE, Président du CSDH; Prof Coumba Ndooffène Diouf du CODESRIA; Minielle Baro du CINU et Mamadou Oumar NDIAYE, Directeur de Publication du Journal « le Témoin »

Une table-ronde sur le thème « dignité humaine et liberté d'expression » s'est tenue au Centre d'information des Nations-Unies de Dakar. Elle a eu lieu en marge du séminaire de formation des journalistes aux droits de l'homme conjointement organisé par le Bureau Régional du Haut Commissariat des Nations-Unies aux Droits de l'Homme (HCDH/BRAO), l'Organisation des Nations-Unies pour l'Éducation, la science et la Culture (UNESCO), le Comité Sénégalais

pour les Droits de l'Homme (CSDH), le Syndicat des professionnels de l'Information et de la Communication (SYNPICS) et le Centre d'Information des Nations-Unies (CINU).

A l'heure de la multiplication des media et de l'internet, la construction d'un espace de liberté d'expression et de respect des droits humains était au cœur du débat lancé le 19 décembre 2013 au CINU de Dakar. Pour aborder cette problématique un panel constitué par Alioune Tine, Président

du Comité Sénégalais pour les Droits de l'Homme, Coumba Ndooffène Diouf, chercheur au Centre Africain de Recherche en Sciences Sociales (CODESRIA), Mamadou Oumar Ndiaye, Directeur de Publication du journal «le Témoin» et Minielle Baro, ancienne journaliste et chargée de communication au CINU ont échangé avec la cinquantaine de journalistes présents. A partir des expériences vécues par les uns et les autres, les participants ont analysé les pratiques journalistiques



Une vue de l'assistance

en cours dans le monde ; en Amérique du Nord, en Europe et en Afrique de l'Ouest. La participation de la Présidente de l'Association « **Sourire de Femme** » a permis ensuite d'aborder la question du traitement de l'information portant sur les minorités sexuelles au Sénégal et les effets collatéraux de certaines publications sur la vie privée des personnes. Cette discussion a renforcé la conviction des journalistes que la vérification des sources et les compléments d'investigation avant diffusion de nouvelles sont des voies qui s'imposent à tout professionnel.

Les journalistes sénégalais en formation au CINU.

Un séminaire de formation aux droits de l'homme à l'intention des journalistes conjointement organisé par le Bureau Régional du Haut Commissariat des Nations-Unies aux Droits de l'Homme (HCDH/BRAO), l'Organisation des Nations-Unies pour l'Education, la science et la Culture (UNESCO), le Comité Sénégalais pour les Droits de l'Homme, le Syndicat des professionnels de l'Information et de la Communication (SYNPICS) et le Centre d'Information des Nations-Unies (CINU) s'est tenu au Centre d'information des Nations-Unies de Dakar les 18 et 19 décembre 2013 dans la salle de conférence du CINU.

SEMINAIRE EN IMAGES



Les panélistes



Des représentants du HCDH/BRAO



Une vue de l'assistance



Une vue de l'assistance



**La parution de :
ONU Sénégal Online
sera momentanément
suspendue pour cause de
déménagement**